

A R R E T E N° 702/2022-PM/EW/MC/JR

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR
LA RUE VICTOR LE VIGOUREUX – LA RUE BENJAMIN HOARAU –
LA RUE ARISTIDE BRIAND – LA RUE ALPHONSE DAUDET
DU 01 DECEMBRE 2022 AU 30 DECEMBRE 2022**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON

VU les articles 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

VU la demande formulée par NEW COM en date du 25/11/2022 ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur **la rue Victor le Vigoureux, la rue Benjamin Hoarau, la rue Aristide Briand, la rue Alphonse Daudet**, afin de permettre la prolongation des travaux de déploiement de la fibre optique par NEW COM ;

DANS l'intérêt de la sécurité publique ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Du jeudi 01 décembre 2022 au vendredi 30 décembre 2022, sauf week-ends et jour férié, de 8 h 00 à 16 h 00, **la rue Victor le Vigoureux, la rue Benjamin Hoarau, la rue Aristide Briand, la rue Alphonse Daudet**, sont soumises aux prescriptions ci-après définies, **en fonction des besoins et au droit des travaux** :

- Chaussée rétrécie
- Circulation réglée par alternat par piquets K10
- Stationnement interdit
- Vitesse limitée à 30 km/h au droit et à l'approche des travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire temporaire est installée par NEW COM.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de communauté de brigades de gendarmerie du Tampon, Monsieur le Chef de poste de police municipale et le responsable de NEW COM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est **affiché** et publié.

Fait à TAMPON, le 28 novembre 2022

LE MAIRE


Par Délégation de Fonction
Charles Emile GONTHIER
3ème Adjoint